

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2024.61

Date de convocation : 13 Juin 2024

Date d'affichage : 13 Juin 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt Juin à 19h00

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 29

Votants : 46

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni à

la salle Polyvalente à Villemaréchal

OBJET : Budget Annexe M4 – Hôtel Entreprises Moret Seine et Loing
Affectation des résultats – Exercice 2023

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD - **FLAGY** : M. DESVIGNES -
LA GENEVRAIE : M. OTLINGHAUS - **MONTIGNY SUR LOING** : Mme MONCHECOURT, M. CORBEL - **MORET-LOING-
ET-ORVANNE** : M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. ATLAN,
M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS - **NANTEAU SUR LUNAIN** : M. GUIMARD - **NONVILLE** : M. BELLIOU -
PALEY : M. COCHIN - **REMAUVILLE** : Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES** : M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT -
THOMERY : M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY** : Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : M. BEUDAERT -
VILLEMARECHAL : Mme KLEIN - **VILLEMER** : M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD représenté par M. KERIGER
Mme GRONGNARD représentée par Mme BAYE
Mme AUFILS représentée par Mme EPIKMEN
MONTIGNY SUR LOING : Mme JACQUENET représentée par M. CORBEL
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par M. FONTUGNE
Mme DUMAS-PRIMBAULT représentée par M. ZAKEOSSIAN
Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN
M. BODIER représenté par Mme EYRIGNOUX
Mme SOUCHARD représentée par M. JOCHMANS
Mme THALAMY représentée par M. LOEUILLLOT
M. POUILLIER représenté par Mme GRAU
SAINT MAMMES : M. LE BLOAS représenté par M. SURIER
THOMERY : M. MICHEL représenté par M. TROUBAT
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON représenté par M. OTHLINGHAUS
Mme DARGNAT représentée par M. BEUDAERT
VILLECERF : M. DEYSSON représenté par Mme MONCHECOURT
VILLEMARECHAL : M. GOISET représenté par Mme KLEIN

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

DORMELLES : M. LARGILLIERE
THOMERY : Mme DUPONT, Mme PATTYN
VILLE SAINT JACQUES : M. PERADON

Mme KLEIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le **08/07/2024**

ID : 077-247700032-20240620-DL202461-BF

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux articles L. 1612-12 et L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2024.51 portant adoption du compte de gestion pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n° 2024.56 portant adoption du compte administratif pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats suivants

		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation Exercice 2023	Section d'exploitation	96 238,79	135 646,52	39 407,73
	Section d'Investissement	76 126,77	115 673,06	39 546,29
Report de l'exercice 2022	Section d'exploitation	0,00	185 409,11	185 409,11
	Section d'Investissement	81 235,63	0,00	-81 235,63
Résultats Exercice 2023	Section d'exploitation	96 238,79	321 055,63	224 816,84
	Section d'Investissement	157 362,40	115 673,06	-41 689,34
Résultats de clôture Exercice 2023	Section d'exploitation	96 238,79	321 055,63	224 816,84
	Section d'Investissement	157 362,40	115 673,06	-41 689,34
Résultats globaux - Exercice 2023		253 601,19	436 728,69	183 127,50

AFFECTE les résultats 2023 du Budget Annexe Hôtel Entreprises Moret Seine et Loing de la façon suivante :

- ◆ C/ D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement négatif reporté : 41 689,34 €
- ◆ C/ R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 41 689,34 €
- ◆ C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 183 127,50 €

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus
A Moret-Loing-et-Orvanne, le 20 Juin 2024

Le Président
Patrick SEPTIERS



Le secrétaire de séance
Laurence KLEIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.